



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	38	38

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 8 février à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Étaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,

Communauté de Communes de la Forêt : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; LE GOFF Christophe ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; ADAM Delphine ; JOLY Hervé ; DESLANDES Roger

Communauté de Communes des Loges : TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; DUVEAU Patrick ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; DEGRÉMONT Damien ;

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; BOILEAU Nicole ; CHARRON Stéphanie ; SALVAN Joachim ; BOUQUIN Jean-Jacques

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER, Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Mathilde KERRIEN chargée de mission Transition ; Vanessa PLACIER coordinatrice CLS ; Marie FLAMENT stagiaire au PETR ; Marie-Christine CHOPPICK conseillère aux décideurs locaux ; Chrystelle MAYSTRE chargée de mission développement territorial ; Audrey FLAMENT responsable eau et assainissement et marchés publics

Excusés : Mesdames, Messieurs, BOULANGER Jean-Claude ; ROBERT Pierre-Yves ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DUBOIS Robert ; MURA Frédéric ; DUPUIS David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; CROISSET Sophie ; TAUZI Marie ; TAFFOUREAU Odile ; de COURCY Christian ; MORISSEAU Patrick ; PREVOST Sylvie ; de BEAUREGARD Arnaud ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; COUSTHAM Thierry ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; PLANCHET Hugo ; ACQUEBERGE Manon ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; de RUYER Béatrice ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Anne BESNIER ; Line FLEURY ; Bruno CROIBIER comptable public ; CHAUSSARD Didier ; Réginald DEPUISSAY

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 7 décembre 2023

➤ VALIDATION

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques ^{et/ou} valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 7 décembre 2023 (pièce ci-jointe).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Philippe VACHER présente les orientations budgétaires 2024 qui ont été proposées auparavant au bureau du PETR le 25 janvier 2024. Il expose les différents éléments concernant les réalisations de l'année 2023 et les projets 2024 :

Réalizations 2023	Projets 2024
<p>Contrat Régional de Solidarité Territoriale Fin des actions du CRST Rédaction de l'évaluation du CRST 2017-2023 : 8 013 894 € Elaboration du CRST 2023-2029 pour un montant de 10 970 000 € Signature du CRST</p>	<p>Contrat Régional de Solidarité Territoriale Suivi du CRST : 2023-2029</p>
<p>Conférence des Maires Réalisée en décembre 2023 avec des ateliers par thématiques</p>	<p>Conférence des Maires Prévoir des ateliers sur la transition écologique</p>
<p>Contrat territorial de relance et de transition écologique Projets CRTE 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de temps d'échanges avec les porteurs de projets - actualisation fiche projet - élaboration d'un tableau de suivi détaillé de l'ensemble des projets 2023 • Organisation de réunions techniques avec les CC – la Préfecture - DDT (méthodologie de travail) • Co-organisation du comité de pilotage avec les financeurs pour étudier les projets 2023 • Identification des financements et accompagnement constitution des dossiers • Mise en place d'outils de suivi à l'échelle de l'action (réalisation, financements, indicateurs) • Mise en place d'outils d'évaluation à l'échelle du territoire (fiche thématique évaluative) <p>Projets CRTE 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation Ateliers CRTE (Présentation de la méthodologie de travail – recensement projet) • Réalisation de temps d'échanges avec les porteurs de projets • Identification par mail des financements 	<p>Contrat territorial de relance et de transition écologique Projets CRTE 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-organisation du comité de pilotage avec les financeurs • Proposition d'accompagnement pour la constitution des dossiers • Suivi à l'échelle de l'action (réalisation, financements, indicateurs) • Evaluation à l'échelle du territoire (fiche thématique évaluative) <p>Envoi des 3 fiches mémo réalisées (informations pour l'élaboration des projets) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique et énergie renouvelable • Mobilité durable • Renaturation, paysage et biodiversité <p>Préparation de la mise en place du CRTE 2.0 (Contrat pour la réussite de la transition écologique)</p> <p>Réalisation d'un programme de réunions thématiques « <i>revues de projets</i> » (renovation écologique, mobilité, urbanisme durable...) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'impact environnemental des projets • Donner des conseils techniques et financiers
<p>SCoT Application du SCoT vers la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT Réunions de la commission spécifique SCoT Réponses aux demandes des collectivités et des services instructeurs Participation au comité de suivi de la consommation de l'espace au niveau régional Réflexion sur le Zéro Artificialisation Nette Candidature à l'AMI sur la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications.</p>	<p>SCoT Application du SCoT vers la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT Réponses aux demandes des collectivités et des services instructeurs Réflexion à un bilan à mi-parcours et préparation d'indicateurs de suivi Travail sur la transversalité du projet de territoire pour préparer la révision du SCoT (PCAET, PAT, eau, biodiversité...) Organisation d'un voyage de visites d'opérations d'urbanisme innovantes et de transitions. Animation de commission SCoT et de groupe de travail spécifique (Friche)</p>

	<p>Participation aux réunions du SRADDET</p> <p>Début de l'étude sur la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications.</p>
<p>Actions citoyennes</p> <p>Actions dans le cadre d'A Vos ID : 3 projets pour 19 278 € de subventions <i>Garum ligérien ; Val Espoir ; calendrier sportif du PETR FOLS</i></p> <p>Réunions du Conseil de Développement + visite de la ferme de Julien Thurel avec les membres avec explication du rôle de la biodiversité dans le verger.</p>	<p>Actions citoyennes</p> <p>Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos ID avec le nouveau CRST <i>Projets envisagés : Etude d'opportunité Maison de l'Homme et de la Forêt Loury ; implication des habitants dans la transition écologique...</i></p> <p>Elaboration d'un projet ou de réflexion issu du conseil de développement</p>
<p>LEADER</p> <p>LEADER 2014-2022 Fin du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montage des dernières demandes de subvention • Suivi des conventions • Montage et suivi des demandes de paiement • Réunion du Comité de Programmation <p>Au final, le programme LEADER a soutenu une soixantaine de projets, la totalité de l'enveloppe FEADER de 1 551 100 € a été attribuée sur le territoire.</p> <p>LEADER 2023-2027 Mise en place du nouveau programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection de la candidature du PETR et attribution d'une enveloppe FEADER de 1 135 000 € par la Région • Travail approfondi sur les fiches-actions du programme • Rédaction et signature de la convention de mise en œuvre du programme LEADER entre la Région et le PETR • Travail sur la grille de sélection des projets LEADER • Renouvellement du Comité de Programmation • Accompagnement des premiers projets • Réunions du COPIL candidature LEADER • Réunions d'informations des nouveaux membres du Comité de Programmation 	<p>LEADER</p> <p>LEADER 2014-2022 Clôture du programme : suivi des derniers paiements</p> <p>LEADER 2023-2027 Lancement du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication sur le nouveau programme • Mise en place du Comité de programmation 2023-2027 et du COPIL Grille de sélection • Accompagnement des premiers projets et montage des dossiers de demande d'aides • Mise en place de la nouvelle procédure de gestion dématérialisée des aides LEADER • Suivi du cadre réglementaire
<p>Contrat Local de Santé</p> <p>Suivi du 2^{ème} CLS sur le PETR : réunions des groupes de travail et de la commission santé du PETR,</p> <p>Réunions de la commission santé au sein du PETR</p> <p>Réunions du Comité de la Direction Départementale du Loiret ARS/CLS, de la Commission Territoriale de Santé</p> <p>Collaboration avec les CPTS pour les actions attractivité du territoire et prévention et promotion de la santé</p> <p>Mise en place d'actions :</p>	<p>Contrat Local de Santé</p> <p>Suivi du Contrat Local de Santé</p> <p>Animation de COTECH et COPIL</p> <p>Animation de la commission santé du PETR</p> <p>Poursuite de la collaboration avec les CPTS pour les actions attractivité du territoire et prévention et promotion de la santé</p> <p>Collaboration avec les partenaires de terrains pour mettre en place des actions de dépistage du cancer (du sein, colorectal ou du col de l'utérus) en lien avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers en Centre Val de Loire et la CPAM : Forum santé de Sully septembre 2024, La Ferté Saint Aubin, forum de Jargeau, programme 1000 premiers</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Organisation un ciné débat sur la thématique égalité homme/femmes à Neuville-aux-Bois • Création d'un calendrier sportif • Organisation de 2 sessions de formations Premiers Secours en Santé Mentale • Organisation d'un forum sur la prévention et la promotion de la santé avec les 2 autres CLS actifs sur le 45 • Côlon Tour à Sully-sur-Loire <p>Suivi des projets des communes : création d'une MSP à Sully-sur-Loire, réhabilitation du centre régional de santé à Jargeau, création du centre pédiatrique à Châteauneuf-sur-Loire...</p> <p>Départ de la coordinatrice santé en juin 2023, puis 3 mois de transition, arrivée d'une nouvelle coordinatrice en septembre 2023</p>	<p>jours avec la Maison pour Tous à Sully sur Loire avec Appui Santé Loiret</p> <p>Poursuite du partenariat engagé avec Appui Santé Loiret pour la mise en place du programme Fabrik Ta Santé avec la Maison pour Tous à Sully sur Loire</p> <p>Poursuite de la mise en place des actions débutées en 2023 : Formation Premiers secours en santé mentale</p> <p>Organisation d'un second forum sur la santé environnement avec les 2 autres CLS actifs sur le 45</p> <p>Organisation d'un forum accès aux droits de la femme et de la famille à Jargeau</p> <p>Promotion, communication et accompagnement des partenaires pour la mise en place d'animations en lien avec le calendrier 365 jours pour garder la forme !</p> <p>Suivi des projets des collectivités : Ardon, Neuville-aux-Bois ...</p>
<p>COT énergies renouvelables</p> <p>Poursuite des opérations du COT 2.0 (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins : De juillet 2022 à juillet 2023 60 accompagnements (majoritairement des collectivités), 40 études d'opportunités restituées et 6 projets finalisés à ce jour pour une production de 8 551 MWh. L'objectif est atteint.</p> <p>Visites : géothermie sur un gymnase et réseau de chaleur à Fay-aux-Loges</p> <p>Encadrement du dispositif par un ingénieur de FIBOIS depuis janvier 2022</p> <p>Rencontre avec les développeurs territoriaux du département</p>	<p>COT énergies renouvelables</p> <p>Elaboration d'un 3^{ème} COT EnR 3.0 avec les mêmes partenaires</p> <p><i>Projets pressentis :</i> <i>Pour le bois énergie :</i> <i>Projets géothermie : Bray-Saint-Aignan, Saint-Benoit-sur-Loire, Vitry-aux-Loges, Bouzy-la-Forêt, IME de Châteauneuf-sur-Loire, ESAT PEP Dampierre...</i></p> <p>Prise de contact avec les entreprises, les gîtes, les hôtels</p>
<p>PCAET</p> <p>Consultation publique</p> <p>Intégration des remarques puis approbation du PCAET</p> <p>Réunion du comité de pilotage</p>	<p>PCAET</p> <p>Communication du PCAET (élus, agents des collectivités, acteurs locaux et grand public) avec la réalisation d'une plaquette de communication pour le grand public</p> <p>Mise en œuvre et suivi des actions</p> <p>Réflexion pour lancer des actions de transition écologique auprès des habitants</p> <p>Fusion du comité de pilotage PCAET et du comité de suivi COT Transition : 2 réunions à venir en 2024</p>
<p>COT Transition</p> <p>Volet climat-air-énergie : Ateliers d'état des lieux dans chaque CC, définition d'objectifs communs et de programme d'actions en lien avec le PCAET</p> <p>Volet économie circulaire : étude réalisée avec état des lieux, stratégie et programme d'actions + formation élus</p>	<p>COT Transition</p> <p>Mise en œuvre et suivi des actions</p> <p>Signature d'une convention avec les CC pour répartir les subventions du COT Transition</p> <p>Lancement d'une opération éco-défis avec la Chambre des Métiers</p> <p>Elaboration d'un programme de sensibilisation des élus et des agents des CC</p>

<p>Mobilité</p> <p>Présence sur des stands</p> <p>Mise en œuvre du plan de communication</p> <p>Sollicitation de Rezo Mobicoop pour optimiser les outils de suivi</p>	<p>Mobilité</p> <p>Elaborer un programme d'animations pour favoriser la pratique du covoiturage sur le territoire : ateliers Fresque de la mobilité, baptêmes d'autostop, rallyes d'autostop, travail en partenariat avec des associations locales et des structures relais sur le territoire</p> <p>Informers les habitants sur ces dispositifs via des stands sur les événements communaux en lien avec la mobilité ou la vie quotidienne des citoyens (information, aide à l'inscription, jeux autour du covoiturage...)</p> <p>Faire connaître le dispositif aux salariés des entreprises installées sur le territoire</p>
<p>Projet Alimentaire de Territoire</p> <p>Approvisionnement de la restauration collective .</p> <ul style="list-style-type: none"> Finalisation des diagnostics (convention chambre agriculture 45) Accompagnement individuel de l'ensemble des 24 établissements Organisation de formations des chefs de cuisine (en lien avec le CNFPT) Visite de ferme et présentation des solutions logistiques existantes telles Manger Bio en Centre-Val de Loire Groupe de travail sur la synchronisation des commandes Réunion de clôture (avec visite de la cuisine de l'EHPAD Petit Pierre) et bilan de la démarche. <p>Circuits alimentaires de proximité : Mise en place d'une solution logistique de proximité en partenariat avec le PAT Mangeons Loiret et Manger Bio en Centre-Val de Loire</p> <p>Animation du comité PAT et communication</p> <p>Co-organisation avec INPACT Centre d'une journée régionale d'orientation des PAT sur la réduction des déchets alimentaires à ST Martin</p>	<p>Projet Alimentaire de Territoire</p> <p>Demande de labellisation PAT de niveau 2 avec actualisation du plan d'actions.</p> <p>Poursuite des actions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'approvisionnement de la restauration collective Les circuits alimentaires de proximité : <p>Test logistique en coopération avec les agriculteurs du territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en partenariat avec le PAT Mangeons Loiret.</p> <p>Développement de nouvelles actions thématiques en lien avec les orientations des autres programmes portés par le PETR (LEADER, Contrat Local de Santé, PCAET).</p> <p>Dépôt d'une demande de subvention FEDER pour le financement du temps d'animation PAT.</p> <p>Animation du comité PAT et communication</p>
<p>d'Abbat</p> <p>Validation de la fiche-action Agriculture-Alimentation du programme LEADER 2023/2027</p>	
<p>Biodiversité</p> <p>Rédaction d'un livret pédagogique « Biodiv'pratique » sur l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement des collectivités</p> <p>Préparation d'un évènement de restitution des actions biodiversité menées avec le CAUE 45</p>	<p>Biodiversité</p> <p>Finalisation d'un livret pédagogique « Biodiv'pratique » sur l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement des collectivités</p> <p>Réalisation d'un évènement biodiversité avec le CAUE 45</p> <p>Informations sur les différents sujets de la biodiversité, suite des Rando-bio</p>
<p>Communication</p> <p>Questionnaire auprès des élus pour mise en place d'une newsletter</p>	<p>Communication</p> <p>Mise en place d'une newsletter</p> <p>Informers par panneau pocket et bulletins municipaux</p>

<p>Information par panneau pocket et bulletins municipaux</p> <p>Publication sur facebook, sur les sites internet des collectivités et sur panneaux pocket et panneaux d'affichages</p> <p>Alimentation régulière du site internet</p> <p>Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR</p>	<p>Alimentation régulière du site internet</p> <p>Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR</p> <p>Mise en place de la diffusion d'informations en interne par la plateforme Agora du site internet</p>
---	---

Après avoir retracé l'ensemble des actions pour 2024 dont certaines engagent le PETR sur les années suivantes, le Président propose un débat d'orientations budgétaires.
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité_

SCoT

➤ PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Vu la délibération n° 2019-20 du comité syndical en date du 5 septembre 2019 arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n° 2020-8 du comité syndical en date du 12 mars 2020 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n° 2020-28 du comité syndical en date du 17 décembre 2020 sur la participation des communautés de communes au SCoT

Le suivi du SCoT consiste à faire vivre ce document d'urbanisme par une animation dédiée avec un chargé de mission et une commission spécifique, par un suivi juridique avec un cabinet de juristes, par des études complémentaires liées au bilan de la consommation foncière par exemple...

Concernant l'année 2024, une étude sur l'intégration des friches à risque de pollution dans les démarches territoriales, encadrée par l'ADEME, va être mise en place. Le PETR bénéficiera d'un accompagnement technique sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant 24 mois.

Le président informe que lors du bureau du PETR du 25 janvier 2024, il a été convenu qu'il serait demandé aux 4 Communautés de Communes du PETR, une participation pour l'étude sur les friches industrielles de 0,25 € par habitant pour l'année 2024.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter les 4 communautés de communes de la Forêt, des Loges, du Val de Sully et des Portes de Sologne pour l'étude sur les friches industrielles à hauteur de 0,25 € par habitant pour l'année 2024.
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

➤ MISE A JOUR DU POSTE DE CHARGE DE MISSION SCOT/COT

Le Président expose au Comité Syndical que lors de la séance du 4 juillet 2019 il a été créé un poste d'attaché territorial à compter du 26 août 2019 (délibération n°2019 – 17) pour animer le COT Enr à 50 % et suivre le SCoT à 50 %.

A compter du 1er mars 2024 les missions de l'agent sur ce poste changent, le président propose de modifier l'intitulé du poste en « Chargé de mission développement local » à 100 % sur le SCoT.

Entendu l'exposé du Président le comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- de modifier à compter du 1er mars 2024 l'intitulé et les missions du poste, en Chargé de mission développement local à 100 % sur le SCoT
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

COT Enr

➤ ELABORATION DU COT ENR 3.0 APPEL CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Dans la continuité des COT ENR, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire poursuivent la mobilisation des territoires pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques en mettant en place des Contrats de chaleur renouvelable territorial.

Pour mémoire, le Président rappelle que le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne s'est associé au PETR Loire Beauce (appelés « Territoires Ruraux de l'Orléanais ») pour porter auprès de l'ADEME deux candidatures communes pour mettre en œuvre un Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques : COT EnR 1.0 (2017-2021) puis 2.0 (2021-2024).

Ce nouveau Contrat de chaleur renouvelable territorial (également appelé COT EnR 3.0) vise à poursuivre le développement des énergies renouvelables thermiques à l'échelle d'un territoire (intercommunalité).

Il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

Véritable partenariat, le Contrat de chaleur renouvelable territorial permet :

- à l'opérateur territorial, porteur du contrat, de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux concernant l'installation de système de production de chaleur à partir : de la biomasse (bois énergie, etc.), de la géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées, sur corbeilles), de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire, etc.), de chaleur fatale (chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée), de la création des réseaux de chaleur associés à ces EnR
- d'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

Le dispositif présente un fort intérêt pour les élus qui voient en ce dispositif un outil permettant de s'adapter aux problématiques de leur territoire (ses forces, ses faiblesses) pour mobiliser les acteurs (collectivités, entreprises, bailleurs, etc.), outil très opérationnel dans l'atteinte des objectifs des plans climat air énergie territorial (PCAET), et engager ainsi l'indispensable transition énergétique.

Le Président propose que la collaboration avec le PETR Loire Beauce se poursuive dans ce nouveau Contrat.

Les modalités sont les suivantes :

L'ADEME a défini un nouveau cadre d'intervention qui renforce l'aide à l'animation (1,50 € / hbt) soit : 255 492 €. Cette aide à l'animation est versée en deux fois : un acompte de 50% au démarrage, le versement du solde si les objectifs ont été atteints.

L'ADEME a fixé les objectifs de production d'EnR à 50 KWh/hbt, soit un total de 8 516 MWh pour les Territoires ruraux de l'Orléanais. Les territoires candidats doivent favoriser l'émergence d'au moins 10 installations (sur 4 ans) dont au moins 20% ne sont pas du bois énergie.

Le Président présente les objectifs à atteindre et les crédits mobilisables auprès de l'ADEME en fonction de la population :

Population 2024 <i>(Pop. totale avec doubles comptes)</i>		Objectif de production d'ENR	
		KWh	MWh
PETR FOLS	102 380	5 119 000	5 119
PETR PLB	67 948	3 397 400	3 397
Total	170 328	8 516 400	8 516

En complément, le Président informe que l'ADEME souhaite poursuivre son soutien à l'association FIBOIS (qui porte l'animation des COT ENR/Contrat de chaleur renouvelable) à l'échelle des Pays et PETR du Loiret à travers une convention.

Le Président rappelle que depuis 2021, l'aide ADEME est mutualisée à l'échelle du Loiret pour financer le poste de chargé de mission chaleur renouvelable porté par l'association FIBOIS. Le chargé de mission accompagne les porteurs de projets en réalisant des préétudes gratuites, sensibilise les élus en organisant des visites, réalise des fiches retours d'expérience, etc.

En définitif, le Président précise que la poursuite de la mobilisation des crédits ADEME vers le poste de chargé de mission chaleur renouvelable est financé par une partie des crédits de l'ADEME issue du Contrat de chaleur renouvelable territorial des Territoires Ruraux de l'Orléanais et que ce poste vise à faire émerger les projets et atteindre les objectifs.

L'atteinte de ces objectifs doit permettre de déclencher le versement de la part variable, laquelle financera une partie de l'animation territoriale.

Le Président note que les visites, les documents de communication et toute autre action de sensibilisation faits sur le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne seront proposés, lorsque cela est techniquement possible, à l'ensemble des communes des Territoires ruraux de l'Orléanais.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'acter l'engagement des Territoires Ruraux de l'Orléanais pour le déploiement d'un Contrat de chaleur renouvelable territorial (également appelé COT EnR 3.0) sur la période 2024-2028.
- de désigner le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en tant que structure porteuse du Contrat de chaleur renouvelable territorial pour le compte des « Territoires ruraux de l'Orléanais ».
- d'autoriser le Président à approuver le dossier de candidature des Territoires Ruraux de l'Orléanais qui sera déposé auprès de l'ADEME dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable territorial.
- d'autoriser le Président à rédiger et valider le projet de convention de partenariat du Contrat de chaleur renouvelable territorial entre les Territoires Ruraux de l'Orléanais
- de solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de ce Contrat de chaleur renouvelable territorial.
- de mobiliser les crédits de l'ADEME pour assurer une double animation partagée :
- une animation chaleur renouvelable et une expertise proposée par FIBOIS au niveau des COT ENR/ Contrat de chaleur renouvelable du Loiret.
- une animation locale au niveau des Territoires Ruraux de l'Orléanais, à définir entre les deux entités. Pour rappel, cette animation doit permettre d'accompagner les porteurs de projets, de faire émerger de nouveaux projets, d'organiser le pilotage du Contrat de chaleur renouvelable et le suivi/évaluation, de mettre en synergie les acteurs et d'assurer la communication du dispositif. Le projet de convention définit les conditions de partenariat des Territoires Ruraux de l'Orléanais.
- d'autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à la mise en place du Contrat de chaleur renouvelable territorial sur le territoire (convention ADEME, convention Territoires Ruraux de l'Orléanais, convention FIBOIS et éventuelle convention cadre FIBOIS du Loiret...)

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

COT Transition/Economie Circulaire

➤ ECO DEFIS

Lancement de l'opération Eco-défis avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire en début d'année, le budget est prévu dans l'enveloppe de la phase 1 du COT. La CMA propose une mise à jour de la proposition financière ainsi qu'une trame de convention.

Vu la délibération 2023-13 du 21 septembre 2023 approuvant le PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Le programme d'actions du plan climat-air-énergie territorial approuvé en septembre 2023 prévoit des actions d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique ainsi que des actions autour de l'économie circulaire.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne souhaite encourager les commerçants et les artisans du territoire à mener des actions éco-responsables et les valoriser.

Dans ce cadre, le PETR prévoit de lancer une opération « Eco-défis des commerçants et des artisans » en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Cette action valorise les entreprises qui mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement et qui s'engagent dans une démarche vertueuse d'amélioration de leur empreinte environnementale et sociale. Les artisans-commerçants d'un territoire sont invités à relever dans leur entreprise au moins 3 défis parmi plusieurs thématiques (prévention et gestion des déchets, économies d'énergie, mobilité, éco-produits, RSE...) pour être labélisés.

Une convention entre la CMA et le PETR prévoit l'accompagnement de 30 entreprises du territoire pour une première édition « Eco-défis ». La participation du PETR à hauteur de 15 780,80 € est prévue dans l'enveloppe du COT Transition.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat Centre-Val de Loire
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

BIODIVERSITE

➤ RENCONTRE BIODIVERSITE



Rencontre Biodiversité 22 février 2024 à Saint-Benoît-sur-Loire 17h - 20h30

Evènement de clôture des actions biodiversité menées par le PETR et le CAUE 45 en 2021-2023

Rando-bio

Informations, retours d'expériences, visites de terrain des collectivités

Biodiv'Pratique

Outil pédagogique : lier biodiversité et projets d'aménagement

Ambassadeurs

Sensibilisation habitants à la biodiversité et l'aménagement du territoire

Jardins de rues

Fleurissement participatif de l'espace public

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Fait à Jargeau, le 22 février 2024

Le secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président,
Maire de Seichebrières,
Conseiller Départemental

Philippe VACHER



